

*Personnels des CROUS :
des avancées mais avec encore un long chemin à parcourir !*

Le 30 septembre 2021, la ministre Frédérique Vidal, lors de sa conférence de rentrée, réagissait au communiqué du SNPTES mis en ligne l'avant-veille. Elle annonçait alors « *dans les prochaines semaines des initiatives en faveur des personnels des Crous* », en ciblant particulièrement les « *personnels ouvriers, tant en matière de carrière que de revalorisation* ».

Pour rappel, le SNPTES y mentionnait le rôle essentiel et le soutien sans faille qu'ont démontré les personnels des CROUS tout au long de la crise sanitaire, et notamment durant les moments les plus difficiles. A ce contexte, s'ajoute une nouvelle augmentation des effectifs étudiants.

Le SNPTES accueille positivement les propos de la ministre qui s'est engagée le 22 octobre dans un communiqué de presse à « prendre des initiatives en faveur de l'emploi, des carrières des personnels et de leur rémunération ». Cependant, le SNPTES ne saurait se satisfaire de mesures uniquement ponctuelles ! Elles ne doivent venir qu'en sus d'une augmentation globale de la rémunération.

Ainsi, le SNPTES qui exigeait une reconnaissance des personnels au regard de leur professionnalisme et de leur surcharge de travail pendant cette crise sanitaire et cette rentrée universitaire, approuve le principe de versement **d'une prime exceptionnelle de 400 euros brut** sur la paie de décembre. Cependant, **pour le SNPTES, ce sont tous les personnels des CROUS qui doivent bénéficier de celle-ci et non seulement 8 000 des 11 000 agents du réseau.**

Le SNPTES, qui exigeait plus de stabilité dans le parcours professionnel des personnels ouvriers, a été entendu, puisque dès 2022 de nouveaux postes aux concours internes seront ouverts après relèvement des contingents réglementaires. **Le SNPTES veillera à ce que l'annonce d'accompagnement et de formation des candidats soit effective localement.**

Enfin, le SNPTES se félicite des mesures engagées en faveur des quelques 5 500 « DAPOOUS » qui pourront bénéficier :

- à nouveau de promotions par listes d'aptitude ;
- du repositionnement de l'échelle 8 du régime pour prendre en compte l'ouverture du métier de responsable des services techniques ;
- d'un alignement des carrières et promotions sur les ITRF ;
- de la portabilité (transfert) des contrats entre les CROUS pour mieux répondre aux demandes de mobilité.

Le SNPTES exige que les mesures suivantes annoncées par la ministre, que sont :

- l'état des lieux de la situation des personnels ouvriers en comparaison des agents ITRF du CROUS,
- et l'analyse en matière de politique d'emploi afin de limiter le nombre de concours infructueux,

soient présentées et discutées en comité technique ministériel.

Le SNPTES, rappelle qu'il continuera de défendre ses revendications dans les instances locales, nationales et ministérielles, pour le bien de toute la communauté.

Choisy-le-Roi, le 25 octobre 2021